

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre, le conseil d'administration du CCAS de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois Septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la vice-présidence de Madame Laetitia PERROQUIN

Délibération n° 2025-23

Retrait de la délibération 2025-10 du 24 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Présents : Mme ESCOLANO Floriane, Mme MUGNIER Séverine, Mme PERROQUIN Laetitia, Mme GHASNAVI Leyla, , Mme GRINGOZ Claude, M. RENNER Morgan, Mme BOVIN Elisabeth

Pouvoirs : M. BIELOKOPYTOFF Thomas donne pouvoir à Mme PERROQUIN Laetitia, Mme BERNERD Monique donne pouvoir à Mme ESCOLANO Floriane, Mme PORCEILLON Nolwen donne pouvoir à Mme MUGNIER Séverine

Absents : Mme LAGHA Rabia,

Secrétaire de séance : Mme Floriane ESCOLANO

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR le rapport de la Vice-Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles, article R123-23 2°

CONSIDERANT le courrier de la préfecture de la Haute Savoie du 1^{er} aout 2025 concernant le contrôle de la légalité

CONSIDERANT la délibération 2025-10 du 24 juin 2025, entachée d'illégalité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nombre de votants	10
-------------------	----

POUR(S)	CONTRE(S)	ABSTENTION(S)
10	0	0

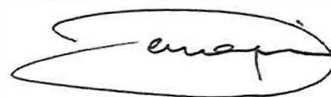
PROCÉDE au RETRAIT de la délibération 2025-10 du 24 juin 2025

Délibéré en séance, à LA BALME DE SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO



La Vice-Présidente
Laetitia PERROQUIN



Délibération certifiée exécutoire le 13/10/25 2025 compte tenu :

De sa réception en Préfecture : 13/10/25

De sa publication : 13/10/25

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.